

L'an deux mille vingt et le dix juillet, à 17 heures 45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents** : GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, ERNOUF Anne-Marie, LAFARGE André, BERNARD Sandrine, BORNET Patrick, FLAMENT Marie-Pierre, CHATEAU Julie, RIPERT Guillaume, CHARRY Laetitia, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine, DRAGIC Emile

**Absents excusés** : FOURNIER Philippe

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : CHARRY Laetitia

Le nombre des membres en exercice étant de quinze et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 est adopté sans modification.

### 1- Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Celles-ci sont prévues pour le dimanche 27 septembre 2020 à Aurillac.

La commune de Champagnac peut être représentée par trois délégués élus au sein de Conseil Municipal. Doivent également être désignés trois suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un représentant de chacune des listes candidates au premier tour des élections municipales 2020.

Les résultats proclamés sont :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **14**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **14**
- Sont élus **délégués Titulaires** - Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND  
- Monsieur Jean-Claude DUPORT  
- Monsieur Serge DELMAS
- Sont élus **délégués Suppléants** - Monsieur Guillaume RIPERT  
- Madame Anne-Marie ERNOUF  
- Monsieur Emile DRAGIC

### 2- Dossiers de demande de subventions 2020

L'ensemble des dossiers de subventions ayant été formulé au titre du projet de l'EcoQuartier du Parc, il nous est demandé par les diverses instances financières de proposer un autre programme d'investissement éligibles à ces subventions (DETR – Fonds Cantal Solidaire – CCSA – Bonus Ruralité région ARA – Fond Cantal Innovation – LEADER GAL Volcans d'Auvergne).

La construction d'un complexe architectural regroupant : une pharmacie, un local pour les associations, un local d'animation et jeux pour les jeunes, un local pour recevoir le Relais de la Petite Enfance animé par la Com.Com. Sumène Artense sera implanté à l'entrée du bourg, sur les anciennes parcelles des bâtiments démolis dernièrement (AB 84 et AB 85).

Ce projet est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Delmas Serge, Lamoure Catherine).

L'Avant-Projet Sommaire et son plan de financement seront élaborés au plus tôt pour être soumis aux financeurs.

### **3- Célébration de la Fête Nationale du 14 Juillet 2020**

Compte tenu des restrictions de regroupement préconisées par les mesures sanitaires et de sécurité (Dispositions Covid-19), la célébration du 14 juillet 2020 sera beaucoup plus succincte que par le passé. Un simple dépôt solennel d'une gerbe au monument au mort sera suivi d'un verre de l'amitié devant les écoles du bourg. La population sera cependant invitée à se joindre à cette manifestation qui débutera à 10h00.

### **4- Comité de Jumelage Saint Lon les mines / Champagnac**

Afin de régulariser la situation administrative du Comité de Jumelage, il convient de réunir l'ancien comité d'administration et par la suite une AG extraordinaire qui devront statuer sur la gestion future de cette association (révision des statuts avec en particulier mode de désignation des membres de droit issus du Conseil Municipal).

### **5- Festivités de l'été 2020 organisées par le Comité des Fêtes de Champagnac**

Une réunion préparatoire conjointe des administrateurs du Comité des Fêtes et des responsables de la commission municipale en charge des animations se réunira très prochainement pour organiser au mieux les animations du 15 août et de la fête patronale dans le respect des consignes Covid-19.

### **6- Désignation du délégué au syndicat intercommunal A GE D I**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI (Agence de GEstion et Développement Informatique) , de désigner le délégué au Syndicat,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,  
Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,  
Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,  
Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I.

#### **A l'unanimité, l'assemblée a désigné :**

Monsieur Jean-Claude DUPORT, deuxième adjoint au Maire, résidant à Lempret 15350 CHAMPAGNAC, mairie.champagnac@wanadoo.fr, 04 71 69 61 55, comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A.GE.D.I.

### **7- Désignation des Délégués - SIPIAV**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal du Parc Industriel et artisanal de Verchalles,  
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires de la commune auprès du SIPIAV,  
Considérant que le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée à l'élection des délégués,  
Considérant que ce scrutin se décide à la majorité absolue des suffrages,  
Désigne, à l'unanimité, Serge DELMAS et André LAFARGE délégués titulaires SIPIAV.

### 8- Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que suite à la circulaire de madame le ministre de la défense du 27 janvier 2004, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité.

Le Conseil Municipal propose de désigner Monsieur Guillaume RIPERT en tant que « correspondant défense ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents : désigne Monsieur **Guillaume RIPERT**, « correspondant défense ».

### 9- Questions diverses

Madame Martine MOINGEON interpelle le Conseil Municipal sur la sécurité de la circulation routière dans le lotissement de Lempret.

Des réponses seront apportées à ces problèmes par la commission de la voirie qui analysera également d'autres « points chauds » de la commune.

*Fin de séance : 19h45*